

La langue déliée, la mémoire courte

Aurélie Lanctôt

Number 789, March–April 2017

Violences — entendre le cri des femmes

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/84966ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (print)

1929-3097 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Lanctôt, A. (2017). La langue déliée, la mémoire courte. *Relations*, (789), 17–18.

LA LANGUE DÉLIÉE, LA MÉMOIRE COURTE

Deux ans après le mouvement « Agression non dénoncée », il semble que nous n'ayons pas su tirer toutes les leçons qui s'imposent pour accueillir la parole des femmes qui dénoncent des agressions sexuelles.

Aurélie Lanctôt

L'auteure, journaliste et étudiante en droit, a publié *Les libéraux n'aiment pas les femmes. Essai sur l'austérité* (Lux éditeur, 2015)

Deux ans après l'affaire Jian Ghomeshi – concernant l'ex-animateur vedette de la CBC accusé d'agressions sexuelles – et le lancement du mouvement « Agression non dénoncée » dans les médias sociaux, nous avons assisté à une nouvelle mobilisation d'envergure pour dénoncer les violences sexuelles. En octobre dernier, une vague d'agressions perpétrées dans les résidences de l'Université Laval a donné un nouveau souffle aux mobilisations contre la culture du viol, suscitant des rassemblements spontanés de solidarité avec les victimes dans plusieurs villes du Québec et attirant beaucoup d'attention. Plusieurs élus y ont pris part. La ministre responsable de la Condition féminine, Lise Thériault, après avoir obstinément refusé de se dire féministe en mars 2016, a même cédé à la pression de la foule lors d'un de ces rassemblements et lancé un « je suis féministe! » au micro. On s'est aussi mis à parler de culture du viol dans les journaux télévisés aux heures de grande écoute, en prenant enfin le temps de bien expliquer de quoi il s'agit : un ensemble de comportements, de gestes et de discours qui tendent à banaliser les violences sexuelles et à en faire porter la responsabilité aux victimes.

Nous avons ainsi réussi à collectivement amorcer un dialogue sur les moyens concrets à prendre pour lutter contre les agressions à caractère sexuel. Plusieurs voix se sont aussi élevées pour rappeler qu'un plan national de lutte contre la violence sexuelle se faisait toujours attendre. À l'évidence, ces doléances ont été prises au sérieux, puisque Québec a annoncé rapidement que 44 millions de dollars seraient injectés dans la mise en œuvre des actions inscrites dans la Stratégie pour contrer les violences et l'exploitation sexuelles (2016-2021). « Trop peu, trop tard » ont dit plusieurs, surtout dans un contexte où les groupes communautaires qui viennent en aide aux survivantes d'agressions à caractère sexuel sont cruellement sous-financés, et ce, depuis longtemps. On se dit néanmoins que les demandes portées par les mobilisations populaires ont été entendues.

C'est également à la suite des événements de l'Université Laval qu'Alice Paquet a accusé un député de l'Assemblée nationale de l'avoir agressée sexuellement, suscitant un véritable branle-bas politique et médiatique. Et soudain, le beau consensus solidaire qui prévalait est devenu trouble.

L'affaire Alice Paquet, une occasion manquée

Ce que l'on appelle désormais l'« affaire Alice Paquet » cristallise toutes les leçons que nous n'avons pas su tirer de l'affaire Ghomeshi, en 2014. L'automne dernier, alors que la jeune femme dénonçait son présumé agresseur dans les médias, les pires horreurs ont été dites sur son compte. Il est atterrant de constater combien Alice Paquet a été laissée à elle-même au cœur de la tempête médiatique et combien l'opinion publique a tiré des conclusions cruelles des incohérences factuelles que les journalistes se sont empressés de relever dans son témoignage. En effet, qui, à sa place, après un traumatisme qu'on présume sévère et soumise au stress d'être le centre de l'attention média-

Qu'ont vraiment gagné les survivantes si dénoncer équivaut encore à se jeter dans la fosse aux lions ?

tique, aurait su livrer un témoignage impeccable, sans aucune contradiction ou incertitude ? Comment se fait-il qu'on ait encore automatiquement établi que les zones grises de son récit représentaient un manque de crédibilité ? Pourquoi avoir puisé dans son passé sexuel – avéré ou fantasmé – pour remettre en question ou minimiser la gravité des faits allégués ? Et, surtout, après les incidents qu'elle a rapportés, pourquoi n'a-t-elle pas été épaulée – notamment par le système de santé et les autorités policières –, au point où la dénonciation médiatique se soit imposée à elle comme la meilleure façon de briser le silence ? Voilà les questions qu'il aurait fallu se poser et dont il aurait fallu débattre.

Cette affaire, en somme, nous a démontré que le mouvement « Agression non dénoncée » n'a peut-être pas eu l'effet transformateur que l'on espérait sur la façon dont on traite les questions de violence sexuelle. À la suite des accusations portées contre Jian Ghomeshi, les femmes ont massivement exprimé leur ras-le-bol d'avoir à composer dans le silence et la honte avec les séquelles des agressions qu'elles subissent. On se disait qu'enfin on amorcerait un débat sans complaisance sur la violence sexuelle. Malheureusement, malgré cette prise de parole collective des femmes, le message qu'on semble avoir retenu est plutôt le suivant : dénoncez, mesdames, mais espérons que votre carapace soit solide, car ne vous attendez surtout pas à susciter l'empathie. Armez-vous de faits, de détermination, soyez imperturbables, apprenez à supporter les commentaires haineux et méprisants et, surtout, ne songez pas à vous défendre lorsqu'on doute de votre parole. De quoi

auriez-vous l'air? Ce fardeau est d'autant plus difficile à porter que le processus judiciaire, même lorsqu'il est mené à son terme, rend rarement justice aux victimes et acquitte bien souvent les agresseurs.

Dès lors, à quoi bon encourager les dénonciations et les plaintes formelles? Le système judiciaire et la collectivité sont visiblement incapables d'accueillir cette parole avec respect. C'est au fond comme si on avait entamé un débat sur la culture du viol sans en tirer de conclusions. Nous avons insisté sur la nécessité que les victimes ne vivent plus seules avec le fardeau de la violence, mais qu'ont vraiment gagné les survivantes si dénoncer équivaut encore à se jeter dans la fosse aux lions? Voilà notre échec collectif par rapport à la violence sexuelle: n'avoir pas su accueillir une parole dont on a prétendu qu'elle *pouvait* et *devait* être libérée.

La leçon de Val-d'Or

Le cas des femmes autochtones de Val-d'Or, particulièrement douloureux, mérite qu'on s'y attarde. En novembre 2016, on apprenait qu'aucune accusation criminelle ne serait portée contre les policiers de la Sûreté du Québec (SQ) soupçonnés d'avoir agressé sexuellement des femmes autochtones. On a conclu à l'insuffisance de la preuve. En 2015, au moment où les allégations d'agression ont été rendues publiques dans un reportage de l'émission *Enquête* à Radio-Canada, une observatrice indépendante avait été chargée «d'enquêter sur l'enquête» menée par le Service de police de la Ville de Montréal. Les conclusions de son rapport sont claires: l'enquête a été intègre et impartiale, mais la preuve était effectivement trop mince pour que des accusations soient portées contre les agents visés par les allégations. Toutefois, la commissaire Fannie Lafontaine fait dans son rapport une remarque cruciale: elle souligne que cette affaire ne saurait se limiter à l'aspect strictement judiciaire. Il faut aussi qu'elle serve à faire la lumière sur un problème politique et social plus profond, qui cultive et masque les violences et les abus dont les femmes autochtones sont victimes. Après tout, ce n'est pas un hasard si au Canada, celles-ci sont presque trois fois plus susceptibles que les autres femmes de subir de la violence au cours de leur vie, selon les données de 2009 de Statistique Canada.

Cette conclusion est essentielle, car elle met le doigt sur un des problèmes de fond dans le traitement judiciaire des agressions sexuelles. Dans le cas des violences faites aux femmes autochtones, on entrevoit clairement qu'un racisme systémique accentue la banalisation des agressions. Mais de façon générale, ces questions doivent aussi se poser sur le terrain politique et social, car la réponse judiciaire à la violence sexuelle ne règle et ne définit pas tout. On ne saurait s'en tenir à ce que disent ou ne disent pas les tribunaux, les policiers et le directeur des poursuites criminelles et pénales pour se décharger de la responsabilité de réfléchir à ce qui permet aux violences sexuelles d'être perpétrées dans une relative impunité. Le droit n'est pas un remède miracle aux maux qui s'enracinent dans les rapports



Brigitte Normandin, *Vêpres du dimanche*, 2014, techniques mixtes sur panneau de bois, 46 x 46 cm

de domination qui traversent la société. Il faut transformer profondément nos attitudes et nos mentalités pour en finir avec la culture de la honte et de l'humiliation des victimes.

Par ailleurs, il faut également que la transformation sociale s'arrime à des réformes juridiques et institutionnelles. En ce sens, à quand une approche législative plus musclée pour prendre en charge les accusations d'agression à caractère sexuel? Tout récemment, une enquête menée par des chercheuses de l'UQAM révélait qu'au Québec, 37% des personnes qui travaillent ou étudient à l'université ont déjà subi au moins une forme de violence sexuelle. Des victimes ont également témoigné de l'inefficacité des mécanismes institutionnels en place pour traiter les plaintes liées à ce genre de cas. Or, tous les bons sentiments du monde ne seront pas bien utiles si on ne crée pas les outils pour rendre justice aux victimes.

Voilà ce qu'on aurait dû retenir de l'affaire Ghomeshi et du mouvement «Agression non dénoncée». Il est vrai que nous avançons tranquillement, pas à pas, dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Il y a 20 ans, les mêmes événements qui ont défrayé la chronique et ébranlé la colline parlementaire cet automne n'auraient pas suscité une telle attention, ni généré un tel élan de solidarité. Toutefois, il reste encore beaucoup de chemin à faire, alors même que les groupes qui viennent en aide aux femmes victimes de violences font l'impossible avec des ressources dérisoires.

Dans ce contexte, pas étonnant que la majorité des survivantes gardent le silence. Visiblement, celui-ci est plus sûr dans cette société folle qui tarde à admettre que la violence pèse encore sur les femmes, sur toutes les femmes, comme une chape de plomb. Cela ne peut plus durer. La responsabilité du changement nécessaire nous revient à tous et à toutes. ©